

Réunion de Comité du 14 octobre 2017. Chalet des Bordes.

Présents : JM Mège, Ph Buisset, F Alessio, JM Heppe, Ph Heintz, M Koeniguer, F Marchand,

P Boulas, M Sertelet, M Soudière, E Scandella, JF Costa

Excusé : Y Kennel

1- finances du club

Il n'y a pas pour l'instant de problèmes de trésorerie, MAIS voir le point 2 .

2- sauf à regarder sur la FFV il n'est pas toujours facile de savoir qui a payé sa licence ni qui a réglé son mouillage

Concernant ces derniers Il faut se souvenir que leur gestion a été confiée au club par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs, alors quid des mauvais payeurs, des oublieux et des retardataires patentés ?

- le club ne prêtera plus de bouée
- toute mise à l'eau nécessitera que le propriétaire du bateau ait établi un mouillage correct, après avis du gestionnaire du plan d'eau
- toute mise à l'eau nécessitera que le propriétaire soit à même de justifier qu'il est en règle pour toutes ses cotisations
- un bateau indûment amarré à une bouée du club ou à la bouée d'un autre propriétaire (en l'absence de l'autorisation de ce dernier) sera d'office déplacé par des membres du comité jusqu'à un corps mort en dehors de la zone des mouillages
- l'appel de cotisation se fera en janvier et février (pour les adhérents de l'année N-1) par courrier, au tarif fixé par L'A.G. Faute de paiement au 30 mars cet appel sera majoré de 15%.

3- une place est disponible dans le hangar 1, éventuellement 2 dans le hangar 2. Chacun sera appelé à occuper l'emplacement qui lui aura été attribué, sans en changer, et à le tenir propre. Personne n'est autorisé à faire entrer dans un hangar un bateau ou une remorque sans que le gestionnaire des hangars ait donné son approbation et désigné une place.

Il est rappelé que c'est le club qui est locataire des hangars. A ce titre il pourra en refuser l'accès à tout auteur d'incivilité ou simplement à qui ne respecterait pas le code de bonne conduite qui a été rédigé à ce sujet. Chacun en est informé et il est disponible sur le site. Nul n'est censé ignorer la loi.

4- les journées de démâtage et d'hivernage des bateaux sont fixées : 26 et 28/10 ainsi que 31/11. Pour faciliter la tâche de tous et éviter les commentaires désagréables des râleurs qui trouvent que les choses ne vont pas assez vite il est recommandé de s'inscrire sur le site (espace membres, sortie des bateaux).

5- incivilités et vols se multiplient, le club désormais déposera systématiquement plainte.

6- bateau immergé : il reste sous la responsabilité de son propriétaire...

7- la proposition « dégustation » de Eric L. sera remise à l'ordre du jour lors de la prochaine saison

8- date de l'A.G. : le 27 janvier de préférence (sinon 20/01 ou 03/02) précision sera donnée en temps utile.

9- un bilan de l'année sera fait le 25 novembre à 10h par le Comité

10- ajout rectificatif au C.R. précédent : le comité alloue une subvention de 150€ à Francy's M pour ses prestations au service du club et le coût de la réparation du convertisseur qui a rendu l'âme sera pris en charge sur présentation de facture.

Le secrétaire,

Jean-François Costa